



COMITÉ SYNDICAL DU 18 MARS 2025  
à CARENTAN-LES-MARAIS (Saint-Côme-du-Mont)

Secrétaire de séance : Anne HÉBERT

DÉLIBÉRATION

CS 2025/16 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – Approbation du Budget Primitif 2025

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 18 mars 2025 à Carentan-les-Marais (Saint-Côme-du-Mont), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 11 mars 2025 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

**avec voix délibérative**

Pour la Région

Pascal **MARIE** (pouvoirs de Valérie LAISNEY et Florence MAZIER), Marianne **ROZET**

Pour les conseillers départementaux

Christèle **CASTELEIN**, Hedwige **COLLETTE**, Benoît **FIDELIN** (pouvoir de Jean MORIN), Maryse **LE GOFF** (pouvoir de Martine LEMOINE), Hervé **MARIE**, Patrick **THOMINES** (pouvoir de Patricia GADY-DUQUESNE)

Pour les Communautés de Communes

Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche - pouvoir d'Aurélie GIGAN), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin – pouvoir de Mireille DUFOUR)

Pour les communes

Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Yves **HUET** (Gonfreville), Joël **LERECULEY** (Gaignes-Mesnil Angot – pouvoir de Samuel HARDY), Sylvain **LEREDDE** (Rampan), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville), Aurélien **MARION** (Appeville), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle – pouvoir de Françoise PHILIPPE), Gérard **TAPIN** (Marchésieux – pouvoir de Bertrand LECONTE), Valérie **TORTEL** (Gorges)

**avec voix consultative**

Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche), Philippe **LAURENT** (Chambre de Métiers de la Manche), Jean-François **TAPIN** (Chambre d'Agriculture de Normandie)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique **FERREIRA**, Antoine **JEAN**, Valérie **LAISNEY**, Vanessa **LANCELOT**, Sylvain **LETOUZÉ**, Florence **MAZIER**, Cédic **NOUVELOT**, Pierre **VOGT**

Pour les conseillers départementaux

Patricia **GADY-DUQUESNE**, Martine **LEMOINE**, Thierry **LETOUZÉ**, Jean **MORIN**



## MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

### Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances Mer et Bocage), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche)

### Pour les communes

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise), Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Marie-Agnès **HÉROUT** (Carentan-les-Marais), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

### Pour les membres consultatifs

Xavier **BRUNETIÈRE** (Préfet de la Manche), Jean **RAMPON** (Sous-préfet de Cherbourg), Guillaume **BARRON** (Directeur de la DDTM de la Manche), Julien **MINICONI** (Sous-préfet de Coutances), Adrien **ALLARD** (Sous-préfet de Bayeux), Emmanuel **FAUCHET** (Directeur du CAUE de la Manche)

### ***Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin***

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, Nicolas **FILLOL**, Arnaud **FEREY**

**Nombre de votants : 25 membres + 10 pouvoirs  
Soit un quorum de 35 membres sur 58**

-----

## **CS 2025/16 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – Approbation du Budget Primitif 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le président rappelle à l'assemblée :

Suite à la présentation des orientations budgétaires, en janvier 2025, le projet de Budget Primitif 2025 et, plus particulièrement, son Programme annuel d'activité, ont été affinés sur le plan technique et financier (voir Budget Primitif détaillé en fonctionnement et en investissement annexé).

Le Programme annuel d'activité prévisionnel 2025 détaille, par projet, l'ensemble des actions subventionnées s'inscrivant en 2025 dans un programme d'actions contractualisées, précise la mise en œuvre de notre Fonds de Transition Écologique (FTE) et indique l'ingénierie et les projets autonomes, assurés par l'équipe de la structure (voir document annexé).

Les différents documents considérés sont présentés en séance par Monsieur Patrick THOMINES, Vice-Président en charge des finances, en présence de Monsieur Ludovic LE SERRE, représentant Madame Gwénaëlle DUPONCHEL, responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Lô.



**Budget Primitif 2025 par chapitre (opérations nouvelles et restes-à-réaliser en investissement),  
Programme annuel d'activité et Fonds de Transition Écologique inclus :**

**Section de fonctionnement**

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 – Charges à caractère général	1 899 915,00	Chapitre 013 – Atténuations de charges	20 000,00
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	2 100 000,00	Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	62 500,00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courant	749 318,00	Chapitre 73 – Impôts et taxes	0,00
Chapitre 66 – Charges financières	6 000,00	Chapitre 74 – Dotations et participations	3 987 268,00
Chapitre 67 – Charges spécifiques	1 000,00	Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	9 468,00
Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations	500,00	Chapitre 76 – Produits financiers	0,00
Chapitre 023 Virement de la section d'investissement	0,00	Chapitre 77 – Produits spécifiques	500,00
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	129 579,00	Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 000,00
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>4 886 312,00</b>	<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>4 149 736,00</b>

**Section d'investissement**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	0,00	Chapitre 13 – Subventions d'investissement	351 254,00
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	436 446,00	Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	200 000,00
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	107 000,00	Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	6 413,00
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	14 000,00	Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	0,00
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 000,00	Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	129 579,00
Restes à Réaliser N-1	611 610,25	Restes à Réaliser N-1	493 641,40
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>1 239 056,25</b>	<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>1 180 887,40</b>



**Explications des dépenses et recettes du Budget Primitif 2025**

**Budget Primitif 2025, fonctionnement :**

Les budgets, dits de structure et d'activité, sont en déficit. Or, le budget dit d'activité a vocation à s'équilibrer en totalité par la mobilisation des financements des partenaires, puisque c'est la raison d'être de cette présentation.

L'absence d'équilibre du Budget Primitif est lié à la perception de recettes plusieurs mois après la réalisation des opérations, (financements FEDER, Leader, AESN, Conseil départemental de la Manche) comme en atteste la situation comptable précisée pour chaque action, dans le Programme annuel d'activité 2025 joint.

Un tel décalage de temporalité entre la réalisation des actions et la perception des financements, par anticipation ou avec un différé, impacte la trésorerie du Parc d'une année sur l'autre.

Suite à la vente en 2019 et 2020, de Certificats d'Économie d'Énergie dans le cadre du programme TEPCV, le Parc a reversé une partie du produit de la vente aux communes et a constitué, avec le solde, un Fonds de Transition Écologique avec une dotation initiale de 1 000 801 €.

**Bilan des opérations engagées et des propositions 2025  
sur le « Fonds de Transition Écologique »**

Opérations	Montants H.T.	Paiements réalisés et prévisionnels		
		2020 à 2023	2024	2025
Enerterre : lutte contre la précarité énergétique	156 000 €	150 000 €		6 000 €
Appel à projets « Ma commune en transition »	138 000 €	138 000 €		
Appel à projets « Osez construire en terre ! » 2022	80 000 €			80 000 €
Les envolées « 2021 » : sensibilisation à la transition écologique	31 000 €	31 000 €		
Promotion et soutien à l'EEDD	5 000 €	1 000 €	2 000 €	2 000 €
Ingénierie pour l'autonomie énergétique et une rénovation exemplaire	160 000 €	80 000 €	40 000 €	40 000 €
Total dépenses	570 000 €	400 000 €	42 000 €	128 000 €
Montant initial FTE	1 000 801 €			
Solde FTE		600 801 €	558 801 €	<b>430 801 €</b>

Ce tableau fait apparaître un solde de 558 801 € pour le « Fonds de Transition Écologique » au terme de l'année 2024.

En 2025, le Comité syndical est invité à engager l'affectation du « Fonds Transition Écologique » vers quatre axes à hauteur de 128 000 € :

- le soutien à l'Éducation au Territoire,
- une « Ingénierie interne pour un bâti public démonstratif et exemplaire en matière de transition écologique »,
- la suite de l'appel à projet « Osez construire en terre ! »,
- une subvention exceptionnelle pour l'association Enerterre dans la perspective d'un projet Leader.

Le solde du FTE de 430 801 € est inclus dans l'excédent reporté du Parc.



La consommation du Fonds de Transition Écologique constitue un levier d'action, dans le cadre du renouvellement de la Charte du Parc.

Dès lors, l'excédent cumulé, d'un montant de 1 916 889,10 € en fonctionnement, constitue un fonds de roulement essentiel à la sérénité de l'activité du Parc et pourrait avoir un niveau « d'oscillation » hors FTE, de 1 à 1,5 M€.

<b>Dépenses de structure (hors subventions aux tiers)</b>			
	BP 2024	BP 2025	Évolution
Chap 011 – Moyens généraux	457 403 €	411 801 €	- 10 %
Chap 012- Masse salariale	2 100 000 €	2 100 000 €	Stable
Total Chap 011 + 012	2 557 403 €	2 511 801 €	- 2 %

La masse salariale reste stable malgré l'évolution des carrières des agents et de la mise en œuvre du RIFSEEP. Les postes non pourvus (Transition, gouvernance, circuits de proximité..) feront potentiellement l'objet d'un renouvellement, ou d'une transformation, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle Charte. Les moyens généraux diminuent de 10 % du fait d'économies espérées sur l'ensemble des postes de dépenses : électricité, combustible, impressions...

Les dépenses liées au programme d'activité augmentent mais sont financées dans ce cadre par le soutien de partenaires financiers autres que les membres statutaires à hauteur de 96 %.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement des dotations et des participations. Les recettes statutaires restent stables.

À noter un financement exceptionnel de 80 000 € du Conseil départemental de la Manche hors contribution statutaire : géomatique liée au projet de reconversion de la tourbière de Sèves, accompagnement à la mission « bocage » et appui à la révision de la charte.

La section de fonctionnement du Budget Primitif 2025 est donc proposé en **suréquilibre de 1 180 313,10 €**.

Avec, au BP 2025, une reprise de l'excédent conséquente et un prévisionnel de consommation en partie de celui-ci, le pilotage des dépenses, dites de structure, reste primordial pour conserver une dynamique de gestion saine et une capacité à s'adapter aux aléas.

#### **Budget Primitif 2025, section d'investissement :**

Le budget prévisionnel des dépenses d'investissement est en forte baisse du fait de la fin des travaux de rénovation à la Maison du Parc.

La section d'investissement du Budget Primitif 2025 est donc proposé en **suréquilibre de 252 299,03 €**.

Benoît FIDELIN, président du Parc, remercie Denis LETAN, directeur, et les services administratifs pour ce pilotage budgétaire rigoureux avec des dépenses de fonctionnement contenues, un programme d'activité ambitieux et des recherches de financement par les agents du Parc.



**Le Comité syndical après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 avec affectation des résultats 2024, restes-à-réaliser compris, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Budget Primitif	627 446,00	Budget Primitif	687 246,00
Restes à réaliser N-1	611 610,25	Restes à réaliser N-1	493 641,40
		Excédent d'investissement reporté (R001)	310 467,88
Total de la section d'investissement	1 239 056,25	Total de la section d'investissement	1 491 355,28

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Budget Primitif	4 886 312,00	Budget Primitif	4 149 736,00
		Excédent de fonctionnement reporté (R002)	1 916 889,10
Total de la section de fonctionnement	4 886 312,00	Total de la section de fonctionnement	6 066 625,10

- **APPROUVE** le Programme annuel d'activité 2025, notamment les actions subventionnées 2025 et l'affectation du Fonds de Transition Écologique ;

- **DONNE** pouvoir au président pour signer les documents afférents.

**ADOPTÉ à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme  
*Transmis en préfecture le 8 avril 2025*  
**Benoît FIDELIN,**  
Président du Parc naturel régional  
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS  
DU COTENTIN ET DU BESSIN  
3 Village Ponds d'Ouve - BP 137  
Saint-Côme-du-Mont  
50500 CARENTAN-LES-MARAIS  
Tél. 02 33 71 61 90 - [info@parc-cotentin-bessin.fr](mailto:info@parc-cotentin-bessin.fr)